

d'un très jeune couple de Juifs de la ville de Montréal dans la province de Québec. Le seul recours possible pour ces gens est de soumettre leur cas à la Chambre et c'est ce qu'ils ont fait.

Par ailleurs, on n'a pas toujours procédé de cette façon car, dans les toutes premières causes de divorce,—je me suis renseigné,—on y a consacré pas mal de temps et même dans un cas il a fallu un an ou deux. A mon avis, monsieur l'Orateur, ceux qui ont prévu cette façon de légiférer en matière de divorce n'avaient pas pensé que le rythme atteindrait 300, 400 et même 500 par session. Je crois que nous en sommes au point maintenant où il est tout simplement impossible de remplir notre devoir et d'étudier sérieusement chaque cas. Il nous faut donc pencher pour l'étude de ce bill parmi tant d'autres vers l'une ou l'autre des deux décisions suivantes: ou bien nous suivons le courant, nous nous laissons entraîner par la tempête, nous suivons la voie du moindre effort, nous ne leur accordons aucune attention et les adoptons tous, ou autrement nous nous efforçons de libérer la Chambre de cette tâche.

M. l'Orateur: Je crois que l'hon. député parle maintenant de la procédure qui s'applique à tous les bills de divorce en général soumis à la Chambre. Le Règlement ne permet pas de le faire en ce moment.

M. Knight: Je vais revenir à l'examen du bill lui-même et ne retarderai la Chambre qu'un instant. J'avais à son sujet une chose à dire qui aurait d'ailleurs valu pour quatre des cinq autres bills au sujet desquels nous possédons les témoignages, savoir que les détectives, dans le cas qui nous occupe, comme dans les autres cas,—soit quatre fois sur cinq,—ont menti en ce qui les concernait personnellement, en ce qui concernait ce qu'ils ont fait pour obtenir les témoignages. Je ne suis pas avocat. Peut-être le travail des avocats les a-t-il habitués à ce genre de choses? Peut-être en voient-ils plus que moi, mais cela me choque profondément.

Dans le cas qui nous occupe, le détective qui a interrompu ces gens-là a dit, et je cite les témoignages:

Je lui ai dit que nous étions attachés à la maison, qu'on s'était plaint de la chambre 101.

Lorsque nous parlions l'autre soir du bill j'ai eu l'occasion de dire quelque chose dans ce genre. Je pourrais répéter, en profane, que je ne serais pas disposé à croire quelqu'un qui a prêté serment si je ne puis le croire s'il n'a pas prêté serment. Et pourtant je veux simplement rappeler qu'on a accordé le divorce en se fondant sur le témoignage du détective sur le serment d'un homme

qui a menti lorsqu'il n'était pas assermenté. Toutefois, comme je le disais au début de mes observations, depuis que j'ai vu les témoignages,—la partie défenderesse n'ayant pas fait opposition,—et si j'en crois le détective, ce que pourtant j'hésite à faire, je dois reconnaître qu'on a fait la preuve de l'adultère. Je n'ai donc pas l'intention de m'opposer au projet de loi.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

MARY MILDRED ANTOINETTE CASTONGUAY
SMITHSON

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2^e lecture du bill n° 19, pour faire droit à Mary Mildred Antoinette Castonguay Smithson.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, quand j'ai pris la parole tout à l'heure, j'ai mentionné qu'il y avait à peine une demi-douzaine de causes pour lesquelles nous disposons des témoignages. Je songeais naturellement aux témoignages qu'on nous distribue actuellement. Depuis ce moment, et au cours de ces deux ou trois dernières minutes, tandis que mon collègue de Saskatoon parlait du dernier bill, quelqu'un m'a fort aimablement communiqué des copies des témoignages relatifs à 20 autres divorces.

M. Stick: Lisez-les avant d'aller vous coucher.

M. Gauthier (Portneuf): Histoires de chevet.

M. Knowles: Il est évidemment impossible de lire cette masse de témoignages de manière à pouvoir aborder le bill qui nous est soumis ce soir; mais j'ai eu le temps de feuilleter les 20 cas et de lire les noms sur les premières pages. Ces vingt divorces ne renferment pas les témoignages relatifs au bill n° 19 dont nous sommes saisis à l'heure actuelle. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'estime que nous ne devrions pas continuer...

M. l'Orateur: A l'ordre! Il est onze heures.

M. Knowles: C'est ce que je pensais, monsieur l'Orateur.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, tous les députés sont unanimes, je crois, à ce que nous poursuivions demain le débat sur la motion invitant la Chambre à se former en